

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal

du 12 décembre 2011

Président : M. Salvatore Di Spirito
Secrétaire : Mme Martine Cuennet
Scrutateurs : MM. Marcel Cloux et Jean-Bruno Wettstein
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 9 novembre 2011 pour le

lundi 12 décembre 2011 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2011
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications municipales
5. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2011
6. Réponse de la Commission chargée d'étudier le projet de " Programme de législature de la Municipalité 2011-2016 "

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

7. **No 897-11** Fixation du plafond en matière d'emprunts et de risque de cautionnements
8. **No 898-11** Crédits complémentaires 2011
9. Projet de budget 2012
10. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance ordinaire en souhaitant la bienvenue à l'assemblée, au public et à la presse. L'ordre du jour est adopté, sans modification.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzalez, Philippe Duvoisin et Cédric Roten.

44 conseillères et conseillers présents, 9 excusés et 2 absents

Sont excusés :

Mmes Lydia Rossy, Gerty Nicolier et Laurence Varela

MM. Michel Bahrami, Frédéric Bertrand, Jacques Dumoulin, Michel Giret, Ludovic Heintz et Daniel Jaccard

Sont absents :

MM. Olivier Troyon et Eric Vuissoz

1. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre 2011

M. Louis-Claude Villiger signale que son nom n'a pas été correctement transcrit à la page 4 où il figure comme rapporteur de la commission chargée d'étudier le préavis No 895-11.

M. Reinhard Scholz demande les corrections suivantes en page 5 :

« M. Reinhard Scholz s'est retrouvé le seul de son groupe (et non pas seul) lors de la réunion de la commission Il s'est ensuite adressé aux membres majoritaires (et non pas prioritaires) pour que l'un d'eux fasse le rapport de la commission. »

Au dernier paragraphe de son rapport, il faut lire : « Cette augmentation est estimée justement à presque deux points pour notre commune. »

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Communications du bureau du Conseil

M. le Président déclare qu'une copie des convocations aux membres des commissions sera dorénavant envoyée aux présidents des partis.

3. Communications municipales

Monsieur le Syndic en donne lecture.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité porte à votre connaissance que le Centre vaudois de gestion des programmes d'occupation a mis à notre disposition M. Steeve LIN à 100 %, du 1^{er} novembre 2011 au 31 décembre 2011 en qualité d'employé de commerce au Greffe municipal et à la Bourse communale. Nous lui formulons tous nos vœux de satisfaction dans ses nouvelles fonctions au sein de l'administration communale.

2. Association « les Trolls en Tablier bleu »

Pour rappel, le Service de la protection de la Jeunesse (ci-après : SPJ) avait préavisé favorablement en 2010, lors du contrôle annuel des lieux, à la prolongation de l'autorisation d'exploiter la Garderie d'enfants dans les locaux du Collège de la Gare, jusqu'au 31 décembre 2012. Cette prolongation était motivée par le fait que la Commune de Sainte-Croix s'était engagée à présenter deux variantes pour

l'aménagement de nouvelles surfaces d'exploitation destinées aussi bien à la Garderie qu'à l'unité d'accueil pour écoliers (UAPE).

La variante prioritaire consistait - tel que déjà communiqué - à aménager des locaux dans le cadre d'une nouvelle construction liée également aux activités du Centre professionnel du Nord Vaudois à Sainte-Croix. Au vu des éléments ci-avant, la Municipalité vous informe que le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur d'une utilisation des nouvelles surfaces proposées. Toutefois, le Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture doit nous fournir certains détails liés à cette décision. Sur cette base la Cheffe dudit Département s'est engagée à nous communiquer les éléments manquants d'ici mi-janvier 2012. Nous ne manquerons pas de vous informer lors du prochain Conseil.

3. Parc éolien à Sainte-Croix

Dans le cadre de la votation du 5 février 2012 « Eoliennes : pour nos enfants, soyons fiers de nos ressources », la Municipalité a demandé officiellement à Romande Energie de supprimer l'éolienne la plus proche du village afin de répondre aux attentes et interrogations de la population. En effet, l'éolienne prévue sur le Mont-des-Cerfs côté Col des Etroits constitue le principal reproche adressé au parc éolien de Sainte-Croix.

Romande Energie a pris acte de notre demande et s'est engagé à nous faire part de sa position le 4 janvier 2012 tenant compte des impacts techniques et administratifs de notre requête. La Municipalité a fixé, d'un commun accord, la date citée ci-avant pour le retour de la position de Romande Energie dans le but d'éviter une communication dans ce dossier émotionnel durant la trêve des fêtes de fin d'année. A ce sujet, nous invitons toutes les parties concernées à se joindre à la volonté municipale.

4. Reuge SA

Nous faisons référence aux divers articles de presse évoquant la possibilité d'implanter l'entreprise Reuge SA sur le site du Technopôle de Sainte-Croix. A ce sujet, la Municipalité confirme que des négociations sont en cours pour un tel scénario. Toutefois et bien que la Municipalité soit unanime en faveur de la recherche de solutions destinées au maintien de la production de boîtes à musiques sur le territoire communal, les démarches avec ladite société ne sont à ce jour pas finalisées.

Dans tous les cas, une cession de terrain valorisée par une participation au capital actions devra faire l'objet d'un préavis municipal à votre Conseil, seul organe habilité à statuer sur une telle demande. Nous ne manquerons pas de vous informer sur ce dossier en temps utile.

5. Route cantonale RC 254 Vuiteboeuf-Sainte-Croix

La Municipalité – dans sa séance du 14 novembre 2011 – a pris connaissance avec satisfaction de la correspondance de M. François Marthaler, Chef du Département des infrastructures, relative au dossier de la RC 254 Vuiteboeuf - Sainte-Croix. Selon information du Chef du Département, la seconde étape de la correction du tronçon cité ci-avant fait partie des projets soumis à la priorisation du Conseil d'Etat. Le processus de mise à jour des données de tous les projets routiers et leur inscription à la planification quadriennale devrait durer jusqu'en été 2012. Son futur statut de route d'importance nationale sera intégré dans les critères. Une rencontre avec le Conseiller d'Etat M. François Marthaler, a été demandée par les Municipalités du Balcon du Jura Vaudois afin d'obtenir des précisions sur les travaux envisagés et faire part de la volonté de notre région de voir aboutir lesdits travaux.

6. Calendrier des séances ordinaires du Conseil communal

Nous portons à votre connaissance que les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2012 auront lieu les lundis 12 mars, 25 juin et 10 décembre.

7. Réponses aux questions posées en séance extraordinaire du Conseil communal du 3 octobre 2011

- Mme Martine CUENNET souhaite savoir quand les marches des escaliers conduisant au Temple de Sainte-Croix depuis l'Hôtel d'Espagne seront réparées.

La Municipalité vous informe que les travaux de réfection ont eu lieu durant le mois de novembre. Toutefois et au vu des difficultés d'entretien desdits escaliers liées à la structure actuelle, le Service

Technique étudie les pistes d'amélioration potentielles de ce passage public très fréquenté par les habitants du quartier, de même que par les personnes se rendant au Temple.

- Mme Martine CUENNET souhaite savoir s'il serait envisageable de réaliser un passage piétons au Col des Etroits, à la hauteur des toblerones, tenant compte de la dangerosité des lieux lorsqu'il y a beaucoup de circulation.

La Municipalité vous confirme la faisabilité de réaliser un trottoir pour faciliter l'accès aux piétons entre la partie supérieure de l'Avenue de Neuchâtel et le Col des Etroits. Cette réalisation a été portée au budget 2012. Considérant qu'une partie du terrain concerné se trouve sur du domaine privé, les procédures d'expropriation qui seront entamées dès l'acceptation du budget définiront ensuite le calendrier des travaux.

8. Vœux de fin d'année

Nous vous souhaitons d'agréables Fêtes de fin d'année, de même qu'à vos proches, et vous adressons nos meilleurs vœux pour l'Année 2012.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

4. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2011

Pour le groupe PLR, M. Olivier Renaud propose :

MM. Georges André, Philippe Gueissaz, Olivier Guignard et Paul-André Simon
Suppléants : Mme Laurence Varela et M. Jean-Paul Krattiger

Pour le groupe socialiste, M. Pierre-Alain Gerber propose :

M. Thierry Luthringer président rapporteur
MM. Michel Buehler et Sylvain Fasola
Suppléante : Mme Elfriede Tannenberger

Pour le groupe UDC, M. Nicolas Werren propose :

Mme Gerty Nicolier et M. Eric Tagini
Suppléant : M. Yvan Pahud

M. le Président soumet ces propositions au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

5. Réponse de la Commission chargée d'étudier le projet de " Programme de législature de la Municipalité 2011-2016 "

Le rapport de la commission est lu par **M. Yvan Pahud**, rapporteur.

Citation

La Commission chargée d'étudier le projet de « Programme de législature de la Municipalité 2011 – 2016 » s'est réunie le jeudi 24 novembre 2011 à 19h00 en salle de Municipalité. Elle était composée des membres suivants : Mme Adeline Sottas, MM. Nicolas Court, Olivier Guignard, Louis-Claude Villiger, Willy Margot, Jean-Samuel Py et du rapporteur soussigné.

La Municipalité in corpore était présente ainsi que MM. Jean-Michel Brand, boursier et Michel Staffoni, secrétaire municipal.

M. le Syndic a présenté les grandes lignes de ce programme de législature. La Municipalité a été assistée bénévolement par M. Pierre-André Jaccard, Dr ès sciences techniques et licencié ès sciences économiques pour l'élaboration de ce programme.

La Municipalité s'est fixée à moyen terme 3 buts généraux, soit augmenter, préserver et promouvoir la qualité de vie des citoyens de notre commune et dynamiser notre économie. La Municipalité s'est fixée dix thèmes pour atteindre ses objectifs. Chaque Municipal responsable d'un thème a pu exposer à la commission ses objectifs.

Thème 1 : Culture, sport et loisirs, responsable : M. Philippe Duvoisin

Avec ces objectifs, la Municipalité souhaite

- coordonner la gestion des événements culturels et sportifs au niveau communal comme par exemple constituer une commission culturelle et sportive ;
- répondre aux besoins de structures sportives et culturelles sur l'ensemble de l'année comme par exemple, la création d'une halle de fête.
- Les deux points suivants ont été sujets à des questions. Soit la réalisation d'un skate park et d'un tremplin de saut à ski. Pour le skate park la Municipalité a reçu une demande appuyée par 70 signatures. Concernant la réalisation d'un tremplin de saut à ski, M. Philippe Duvoisin nous indique qu'il n'y a pas de site d'entraînement pour débutant en Suisse Romande.

La Municipalité veut promouvoir davantage Sainte-Croix comme site nordique.

Un commissionnaire a demandé la faisabilité de couvrir la piscine des Replans. Ceci n'est pas envisagé par la Municipalité pour des raisons d'hygiène et jugé aussi trop onéreux.

Thème 2 : Energie, responsable : M. Luc Martin

La Municipalité souhaite développer davantage l'énergie renouvelable et inciter à l'économie d'énergie. Un projet de turbinage des eaux de la STEP ainsi qu'une usine de Biogaz issu du compost à La Combe-de-Ville en fait partie.

La commission a incité la Municipalité à montrer d'avantage l'exemple, car Sainte-Croix dispose du label " Cité de l'énergie ". En effet, le récent bâtiment du Platon ne comporte pas ou peu d'énergie renouvelable. Pour cette raison les bâtiments à but artisanal ou industriel sont dispensés du minimum légal de 30% d'énergies renouvelables obligatoires pour la réalisation de nouveaux bâtiments. Si le Platon 2 venait à se concrétiser, la Municipalité souhaite avec l'aide d'un partenariat privé, installer des panneaux solaires sur le toit de celui-ci.

Thème 3 : Administration et services communaux, responsable : M. Franklin Thévenaz

La Municipalité souhaite poursuivre le développement qualitatif de l'ensemble des services communaux. Comme exemple, le souhait de regrouper les services techniques sur un seul site. Ce bâtiment serait situé de préférence en dehors de l'agglomération, coût situé proche des Chf 5'000'000.-.

Thème 4 : Relation avec la population, communication, responsable : M. Franklin Thévenaz

La Municipalité souhaite se rapprocher et être à l'écoute des citoyens de notre commune. Le présent programme de législature sera publié prochainement dans la presse locale, ceci pour communiquer les intentions de la Municipalité. M. le Syndic rappelle que son bureau est toujours ouvert aux personnes désireuses d'établir le dialogue.

Thème 5 : Relations extérieures, responsable : M. Franklin Thévenaz

Cet objectif a pour but de développer les collaborations avec nos voisins ainsi qu'avec les organes cantonaux et fédéraux. Une discussion a été entamée avec nos voisins français pour une collaboration entre l'hôpital de Sainte-Croix et celui de Pontarlier.

Thème 6 : Economie, Formation et Tourisme, responsable : M. José Gonzalez

- Encourager l'implantation de nouvelles entreprises par la mise à disposition de terrains ou de locaux.
- Optimiser l'accueil touristique en développant l'offre hivernale et estivale.
- Soutenir la formation en favorisant le développement du CPNV, une étude d'un projet de campus en fait partie.

Thème 7 : Sécurité, Civilité, responsable : M. Cédric Roten

La Municipalité souhaite réduire les actes d'incivilités et renforcer le sentiment de sécurité. Maintenir un poste de gendarmerie à Sainte-Croix est une priorité. Malgré l'incertitude liée à la collaboration entre la commune et la gendarmerie cantonale, M. le Syndic nous informe qu'un statu quo sera maintenu pour 2012, soit 8 agents pour le poste de Sainte-Croix.

Notre commune sera sous observation l'année prochaine. Un poste d'assistant de police sera mis au concours afin de pallier au report de charges gendarmerie, commune.

Pour l'année 2012 la charge de la police pour notre commune se trouve diminuée d'environ Chf 260'000.- comparé au compte 2010.

Thème 8 : Accueil, Famille, Actions sociales, responsable : M. Cédric Roten

La Municipalité souhaite renforcer le soutien aux familles par la mise à disposition d'une infrastructure pour la garderie et l'unité d'accueil de jour pour enfants. L'aboutissement de l'extension du CSSC est en de bonne voie.

Thème 9 : Aménagement du territoire, Logement, responsable : M. Luc Martin

Disposer d'un plan général d'affectation actualisé est un atout important pour notre commune. Selon Isos, inventaire national sur les sites et ouvrages historiques, les villages de Sainte-Croix et de L'Auberson sont classés d'importance nationale ceux-ci avec les bons et les mauvais côtés.

Selon les nouvelles règles, la gare est synonyme de centre sur un rayon de 500 m. La Municipalité est à la recherche de promoteur pour construire des immeubles à proximité de celle-ci. Parcelle Ex-Joseph.

Thème 10 : Finances, responsable : M. Franklin Thévenaz

Maintenir une marge d'autofinancement garantissant une capacité d'investissement est primordial pour assurer le programme de législature que s'est fixé la Municipalité. Une entreprise est actuellement recherchée afin d'établir la qualité du risque de notre commune (Rating = Ration).

La commission s'est clôturée après 2 heures d'échanges et de discussions.

Conclusion

La Commission prend acte du programme de législature de la Municipalité 2011-2016 et invite le Conseil communal à en faire autant.

Fin de citation

Discussion

Mme Geneviève Rochat intervient au sujet du Programme de Législature.

Citation

Au point 1.2. « Vision à moyen terme », il nous est dit que la population devrait atteindre 6'000 habitants en 2016. Comment nos autorités pensent-elles les loger, sachant qu'actuellement avec environ 4'000 habitants, il nous manque des appartements ? Avons-nous suffisamment de terrain à bâtir à moyenne et haute densité ? Une étude est-elle en cours ? Avez-vous pris contact avec les personnes s'occupant de l'immobilier sur le Balcon du Jura afin de connaître leurs possibilités d'investissement sous forme de coopérative d'habitations ou de société immobilière ?

Fin de citation

M. le Syndic répond que la Municipalité a projeté dans l'avenir d'arriver à une population de 6'000 habitants, prévoyant une augmentation de 80 habitants par année. Au niveau des logements, il y a plusieurs projets en cours qui ne sont pas encore réalisés. Les personnes qui ont acheté les terrains Reuge ont prévu la construction de logements, de même qu'au Chemin des Anémones et des Mélèzes. La Municipalité n'a pas eu de contact avec les régies mais des discussions sont également en cours. Sur les terrains, dans le PGA mis en place par M. Martin, elle a imaginé un réservoir de 20'000 m2 pour des activités commerciales et industrielles.

Fin de discussion

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

6. No 897-11 Fixation du plafond en matière d'emprunts et de risque de cautionnements

Le rapport de la commission est lu par **M. Yvan Pahud**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'examiner le préavis 897-11, s'est réunie le jeudi 24 novembre 2011 à 21h. en salle de Municipalité. Elle était composée des membres suivants : Mme Adeline Sottas, MM. Nicolas Court, Olivier Guignard, Louis-Claude Villiger, Willy Margot, Jean-Samuel Py et du rapporteur soussigné.

La commission s'est réunie comme au début de chaque législature pour entendre la Municipalité sur ses intentions dans le cadre relevant des emprunts. La commission était composée des mêmes membres que la commission chargée d'étudier le programme de législature de la Municipalité 2011-2016, ces deux préavis étant intimement liés. Ceux-ci afin de comprendre le coût de chaque investissement et de son financement à moyen et long terme ainsi que son incidence sur l'endettement communal.

Par plafond d'emprunt on entend la somme maximale que la Commune peut emprunter auprès d'organes financiers (Banque et Poste).

Par ligne de crédit on entend la somme mise à disposition par les mêmes organes financiers. Cette somme est à disposition mais l'entier n'est pas forcément utilisé (par exemple somme tampon pour payer les salaires de l'administration).

A fin octobre 2011, les emprunts s'élèvent à Chf 25'302'780.- auxquels il faut ajouter les lignes de crédit ouvertes non utilisées de Chf 3'200'000.- soit un plafond d'emprunt de Chf 28'502'780.-. A ceux-ci s'ajoutent les paiements de fin d'année ainsi que le renouvellement d'un emprunt qui nous porte à une somme d'environ Chf 29'000'000.- pour fin 2011.

La Municipalité souhaite fixer le plafond d'endettement à Chf 32'500'000.-, afin de mener à bien ses projets fixés selon son programme de législature. Pour information, lors de la précédente législature ce montant était de Chf 33'500'000.- soit un plafond supérieur de Chf 1'000'000.-.

Le montant du plafond d'emprunts est la somme maximale que la Municipalité a à sa disposition mais elle n'est pas obligée de l'utiliser entièrement. Chaque projet fera l'objet d'un préavis ce qui vient à dire que le Conseil communal a la compétence d'accepter ou de refuser un projet, ce qui a une incidence directe sur l'évolution de la dette communale.

Les discussions ont porté essentiellement sur l'augmentation de la dette communale et de son incidence sur l'endettement brut par habitant. En effet, si le plafond d'endettement est diminué de Chf 1'000'000.- comparé au précédent, celui de la dette communale passe d'environ Chf 28'600'000.- fin 2010 à environ Chf 32'400'000.- fin 2016, avec un pic de près de Chf 33'400'000.- en 2015. Soit une augmentation comparative avec début et fin de législature de Chf 3'800'000.-.

Pour 2010, l'endettement brut par habitant du canton de Vaud est de Chf 5'100.- par habitant sans Lausanne. Celui de Sainte-Croix de Chf 6'376.-. Pour fin 2016, Chf 6'358.- avec un pic en 2014 à Chf 6'945.-.

Quelques commissionnaires ont incité la Municipalité à poursuivre les efforts faits par le passé afin de réduire l'endettement communal, le but serait d'atteindre la moyenne cantonale. Les discussions ont aussi porté sur l'incidence que pourrait avoir une éventuelle crise européenne ou mondiale sur les comptes communaux.

Notre Commune devrait faire face sans trop de problèmes à une éventuelle crise car sa marge d'autofinancement est assez bonne. Selon l'autorité cantonale de surveillance des finances communales, le ratio communal est qualifié de moyen. Celui-ci devrait le rester malgré l'augmentation de notre endettement. Selon notre boursier, nous sommes classés AA négatif.

Concernant la fixation du plafond de risque pour cautionnement et autres formes de garanties, la Municipalité souhaite établir le plafond à Chf 3'000'000.-, lui laissant ainsi une marge de manœuvre. En effet, à ce jour, les engagements de la Commune s'élèvent à environ Chf 2'300'000.-. Pour rappel, tout cautionnement doit être soumis à l'approbation de notre Conseil communal.

Conclusion

C'est à l'unanimité de la commission que nous vous proposons d'accepter le préavis n° 897-11 tel que proposé par la Municipalité soit :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **de fixer** le plafond d'emprunt à Chf 32'500'000.- pour la législature 2011-2016
- **d'autoriser** la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini ci-dessus, sous forme d'emprunts à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune
- **de fixer** le plafond à risques pour cautionnement et autres engagements à Chf 3'000'000.-.

Fin de citation

Discussion

M. Nicolas Werren apprécie que le plafond d'endettement de la commune soit baissé de 1 million. Il a encore besoin d'une explication au sujet de la planification financière. En reprenant les chiffres cités, il constate qu'il y aura un dépassement de la dette communale.

M. le Syndic déclare que les chiffres présentés sont des projections. Cela ne veut pas dire qu'on pourra les dépasser. Le plafond est fixé en début de nouvelle législature, dans les premiers six mois, et communiqué à l'Etat de Vaud qui agit comme organe de contrôle et intervient si nécessaire.

Fin de la discussion

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées par 42 oui et 1 avis contraire.

7. No 898-11 Crédits complémentaires 2011

Le rapport de la commission est lu par **M. Olivier Renaud**, en remplacement de **M. Daniel Jaccard**, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis Municipal 898-11, s'est réunie le mardi 22 novembre 2011 à 19h00 en salle de Municipalité.

Elle était composée de Mme Laurence Varela et de MM. Michaël Mollet, Frédéric Bertrand, Ludovic Heintz et du rapporteur soussigné. MM. Michel Bahrami excusé et Jean-Pierre Bernard non excusé n'ont pas été remplacés.

M. le Syndic, trois Municipaux, ainsi que M. Jean-Michel Brand, boursier, représentaient la Municipalité. Nous les remercions pour les renseignements et les explications qui nous ont fournis.

En préambule, M. le Syndic porta à notre connaissance la définition des crédits complémentaires : à savoir, dépenses extraordinaires non prévisibles lors de l'établissement du précédent budget.

Domaines et bâtiments :

Compte : 300.3185 études, honoraires et frais expert, ce complément demandé de Chf 15'500.- est dû à un retard de facturation du bureau Jaquier & Pointet.

Compte : 300.3199 achat de terrain Mon Repos, complément demandé de Chf 7'000.- afin d'agrandir la place de parc existante en face de l'église catholique et de par la même, désengorger le Chemin Mon Repos en cas de manifestations.

Forêts et pâturages :

Compte : 320.3091 Formation professionnelle, complément demandé : Chf 3'000.- correspond à un cours de machinistes pour forestiers et ceci pour deux personnes. Ce point n'a pas été prévu dans le budget 2011.

Compte : 323.3189 Façonnage par des tiers, travaux complémentaires sur pâturages, le complément demandé de Chf 15'000.- correspond à une opportunité d'exécuter des travaux partiellement subventionnés dans ce pâturage ce qui a engendré une vente de bois complémentaire pour un montant de Chf 4'000.- porté sur le compte 323.4355.

Compte 326.3142 Travaux complémentaires sur le chemin Merlotti, près de la ligne du Travys, le complément demandé est de Chf 20'000.-, qui correspond à divers aménagements et à la création d'un virage pour camions de transport de bois. Il est à noter, que ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 68%.

Travaux :

Compte 430.3115 Achat machine, complément demandé: Chf 15'000.- correspond au remplacement du rouleau vibrant. L'ancienne machine étant tombée en panne, les réparations revenaient presque aussi coûteuses que l'achat d'un agrégat neuf.

Conclusions :

Fondés sur ce qui précède, c'est à l'unanimité des membres présents, que nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante.

Le Conseil communal de Sainte-Croix

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accorder** à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2011 concernant le compte d'exploitation pour un montant de Chf 75'500.-.

En parallèle à ces crédits complémentaires, nous enregistrons des recettes supplémentaires pour un montant de Chf 28'100.-.

- **L'incidence sur le budget** d'exploitation 2011 est de Chf 47'400.-.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président relit les conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

8. Projet de budget 2012

Le rapport de la commission est lu par **M. Jean-Paul Krattiger**, rapporteur.

Citation

La Commission était composée de Mme Gerty NICOLIER et de MM. Thierry DUMOULIN, Philippe GUEISSAZ, Sébastien NOBS, Jean BIETRY, Thierry LUTHRINGER, Ludovic HEINTZ, remplaçant Jean-Samuel PY excusé, Yvan PAHUD et du rapporteur soussigné.

La Municipalité in corpore accompagnée de M. Jean-Michel Brandt, boursier communal, a participé à la réunion et répondu d'une manière détaillée à toutes les questions, ce dont nous les remercions.

Comme pour l'ensemble des communes vaudoises, la Commission du budget 2012 de la Commune de Sainte-Croix s'est penchée sur le projet élaboré par la Municipalité ; elle a relevé que :

- Le budget présente un bénéfice de Chf 3'300.- sur un total de Chf 23'995'300.-.
- L'augmentation de charges de Chf 900'000.- soit + 3.9% par rapport aux comptes 2010 est compensée par de nouvelles recettes.
- La dette de la Commune est abaissée de 2,5 millions ce qui permettrait techniquement de solder les emprunts sur 9 ans.

Le projet de budget a été passé en revue globalement et de façon plus approfondie pour 24 postes. Il en ressort que certains comptes présentent des incertitudes comme notamment la nouvelle organisation de la police et le chauffage à distance. L'année 2012 se présente donc comme une étape transitoire avec une perspective d'affiner la situation dès 2013. Une des principales augmentations au budget provient de la sécurité sociale pour un montant de plus de Chf 730'000.-. Cette situation a été expliquée par un changement dans l'application du système de péréquation et non pas par une hausse des charges.

Au niveau de l'énergie, la Commission propose d'adapter la facturation du chauffage justifiée par une augmentation de 9cts à 15cts du prix du kilowatt lors du passage du gaz au bois. La Municipalité a pris note de ce point qui fera l'objet d'une discussion notamment au sein de l'AIBJV.

La Commission a par ailleurs souhaité que les charges inhérentes aux salles de spectacles soient maîtrisées en fonction de leur taux d'occupation. La mise en fonction de la Commission culturelle devrait permettre une meilleure adéquation entre les charges et les produits de ce compte.

Sur la base des indicateurs de gestion annexés au budget, la Commission considère que la situation financière de la Commune de Sainte-Croix est bonne, que le budget présenté permet de réaliser l'ensemble des tâches communales dans une optique de continuité tout en faisant face aux obligations.

Pour terminer, la Commission précise que l'étude du budget n'a pas pris en compte le plan d'investissement et le budget de l'AIBJV ainsi que de l'ACRG.

En conclusion, la Commission recommande, à l'unanimité, d'accepter le projet de budget 2012 tel que présenté.

Fin de citation

Discussion

M. Jean-René Marguet rappelle le préavis No 896-11 Arrêté d'imposition 2012 pour l'augmentation de 2 points d'impôt tenant compte de la bascule Report de la réforme policière. Or le budget 2012 fait état d'une charge de police inférieure de Chf 304'750.-, ce qui le laisse un peu dubitatif. Il constate également que le budget est daté du 31 octobre 2011. Il y est déjà mentionné dans le 1^{er} paragraphe que ce budget « tient compte de la bascule de 2 points d'impôts entre le Canton et les Communes soit un taux communal de 70 pour Sainte-Croix ». Est-ce que les dés étaient déjà pipés avant la séance du Conseil communal du 7 novembre 2011 ?

M. le Syndic reprend le budget en page 2 où il est indiqué que « la nouveauté pour 2012 est l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme policière qui prévoit la bascule de 2 points d'impôts entre le canton et les communes ». Lors de la séance du 7 novembre 2011, la Municipalité ne connaissait pas le prix exact de la sécurité (3,37 points d'impôt). Elle n'a pas reçu de facture à ce jour. Le budget 2012 mentionne que « la commune de Sainte-Croix devra assumer certaines tâches comprises dans le contrat de prestations en vigueur jusqu'à fin 2011. »

Il est ensuite prévu qu'un assistant technique (poste est mis au concours) qui ne s'occupera pas directement de la sécurité ou de questions de trafic, mais plutôt de tâches comme la distribution de commandements de payer, par exemple, soit des tâches administratives. Actuellement, la Municipalité est toujours dans le flou, l'imprécis et le provisoire. Pour la séance du mois de mars 2012, elle présentera un nouveau préavis. En attendant, elle a agi avec prudence et précaution.

M. Jean-René Marguet remercie M. le Syndic pour ces précisions mais ne les comprend pas. L'incertitude est le fait d'avoir annoncé que les charges de la police allaient augmenter. Dans le budget présenté, le poste à 50% faisant l'objet du concours actuel est englobé. Si le Budget 2012 avait gardé les mêmes charges de police qu'en 2011 si le Conseil communal n'avait pas avalisé les 2 points d'impôt, le budget serait déficitaire d'un demi-million.

Si la commune doit augmenter les impôts, parce qu'elle a besoin de munitions, qu'elle le fasse en connaissance de cause et non pour une augmentation de charges de la sécurité qui ne correspond pas à la réalité. Et si l'incertitude est à la hausse, pourquoi mettre dans le budget Chf 304'750.- de moins dans le poste de police.

M. Cédric Roten répond qu'il faut dissocier ces 2 points d'impôt. Il y a eu un report des charges de la part du canton, le canton laissant les communes encaisser ces 2 points pour venir les rechercher ensuite chez les communes ne disposant pas d'un corps de police municipal ou régional. Si on fait le calcul au niveau de la sécurité, on s'aperçoit que l'on a une incertitude d'à peu près Chf 250'000.-. On

sait que l'on doit payer 3.37 points d'impôt. Si cela coûte un peu moins cher actuellement, c'est qu'avant on avait un contrat de prestations d'à peu près Chf 580'000.-. Ce contrat sera fini au 31 décembre 2011. A partir du 1^{er} janvier 2012, on va payer ces 3,37 points. Il reste encore des incertitudes pour l'année prochaine, notamment l'indexation pour la sécurité 2012. Le canton a envoyé 3 factures différentes. Il reste encore une facture de 9,5 millions pour les anciens contrats de prestations à répartir entre les communes. Actuellement, on a une économie de Chf 250'000.- qui ne sont pas forcément liée à la sécurité. Ils sont réinvestis ailleurs parce que la sécurité nous coûte moins cher, par exemple dans des amortissements extraordinaires qui nous permettront de faire baisser la dette communale.

M. Jean-René Marguet revient sur le fait que le canton baisse de 3 points d'impôt. Il n'est dit nulle part qu'il y a un transfert de 2 points automatique qui se fait sur la commune, sinon il n'y avait pas besoin de présenter un préavis faisant passer les impôts communaux de 68 à 70 points. Il relit le préavis No 896-11 : « Aussi la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition, tenant compte de la nouvelle bascule au 1^{er} janvier 2012 concernant la réforme policière dans la même proportion que depuis 2004, soit avec un taux de 70 %. » On parle de réforme policière et d'augmentation de charges, alors pourquoi le Point 6 est inférieur de Chf 304'750.- ? Il a plutôt l'impression qu'il s'agit d'un artifice. Selon lui, la Municipalité aurait dû présenter un budget déficitaire de Chf 500'000.-, étant donné que d'autres charges sont en augmentation. Il faut être transparent.

M. Cédric Roten laisse de côté les appréciations personnelles. Il revient sur ces 2 points d'impôt que le canton laisse encaisser par toutes les communes. Il est clair que si la commune n'encaisse pas ces 2 points-là, il aurait fallu les prendre dans la trésorerie actuelle. Globalement, la commune aurait perdu 2 points sur son train de vie actuel. Il cite le cas d'Yverdon qui a sa propre police et doit laisser plus de 6 points d'impôt pour la payer. On ne connaît pas la facture. Il y aura de toute façon un transfert de charges. Il y a eu dernièrement des discussions au Grand Conseil à ce sujet. Le canton qui gère la police n'est pas encore tout à fait au clair non plus. Sainte-Croix est tributaire des décisions cantonales. Quant à la marge de sécurité, elle permet des amortissements et non pas des dépenses inutiles.

M. Jean-René Marguet a compris les explications concernant les 2 points d'impôt mais il considère que le préavis présenté n'est pas le reflet de la réalité. Si le Conseil avait refusé ces 2 points d'augmentation et avec un budget de moins Chf 304'750.- pour la Police, le Budget 2012 accuserait un déficit de Chf 500'000.-.

M. le Syndic relève que M. Jean-René Marguet a parlé d'artifice. Il déclare que le préavis No 896-11 faisait état des connaissances au moment de sa rédaction. Si ce préavis avait été présenté aujourd'hui, il aurait eu une forme différente. La Municipalité a fait preuve de prudence et de clarté dans les informations transmises. Il rappelle qu'un nouveau préavis sera présenté au début 2012.

M. Yvan Pahud ne comprend pas très bien la prudence de la Municipalité. Au lieu d'avoir Chf 580'000.- à charge de la Police cantonale, on aurait dû avoir 2 points d'impôt de plus et s'approcher des Chf 800'000.-. Dans le budget, la Municipalité aurait dû augmenter le déficit de Chf 200'000.- soit 2 points d'impôt.

A Bullet, la Municipalité a annoncé un report de charges du canton, soit 2 points d'impôt représentant environ Chf 26'700.-. La Municipalité de Sainte-Croix n'a jamais parlé de chiffres lors de la votation pour la modification du taux d'imposition. Il était contre l'augmentation du taux d'impôt parce que l'on était dans l'incertitude. Il se rend compte qu'on était dans le flou et même plus puisque l'on arrive avec des chiffres diminués de moitié, ce qu'il ne trouve pas très compréhensible.

M. Cédric Roten précise que le montant de Chf 580'000.- correspond au contrat de prestations passé avec la gendarmerie vaudoise, de façon à pouvoir garder 8 postes à plein temps à Sainte-Croix, dont

4 postes à la charge de la commune. On ne peut pas reprocher ces Chf 580'000.- dans le budget. L'année précédente, la commune a fait l'effort de payer pour sa sécurité. Il rappelle que le contrat de prestations s'arrête au 31 décembre 2011. A ce moment-là, la commune ne payera plus ces Chf 580'000.-. La gendarmerie va facturer 2 points d'impôt, + 1,2 + 0,17 + une indexation 2012 + un report des charges de 9,5 millions correspondant à des prestations que l'on ne connaît pas encore. D'où cette zone d'incertitude. Le statu quo a été gardé par rapport à ce que coûte la sécurité. Si elle coûte moins cher, il sera possible à la fin de l'année de recalculer le taux d'imposition. Il faut aussi tenir compte de ce que l'on entend par sécurité et sentiment d'insécurité.

Pour en revenir à la décision prise par Bulet, cette commune a eu le même mécanisme avec les mêmes chiffres, avec le même contrat de prestations. Elle a tenu le même discours.

M. Nicolas Werren revient sur les 8 postes de gendarmerie dont 4 à la charge de la commune et 4 à la charge du canton. A la fin de l'année, le canton ne payant plus, ce sera à la commune de régler l'entier de la facture. Par rapport aux 3,37 points d'impôt, que vaut ce point d'imposition cantonale ? Il aimerait en connaître les chiffres. D'après lui, cela devrait coûter deux fois plus cher.

M. Cédric Roten rappelle que ces postes sont affectés par le canton qui a une vision globale de la sécurité répartie sur toutes les communes. Il y a les communes qui ont leur propre police, soit 6 ou 8 sur le canton de Vaud, comme Lausanne et Yverdon. Le canton a fait le calcul, au vu d'une police unique. Quand on parle de police à Sainte-Croix, il faut entendre une police cantonale et non plus communale. C'est ce que le peuple vaudois a voté le 27 septembre 2009.

M. Nicolas Werren ne sait toujours pas ce que vaut le point d'impôt de ces 3,37.

M. Cédric Roten lui répond qu'il se chiffre à Chf 89'000.-pour Sainte-Croix.

M. Yvan Pahud fait le calcul . Si 1 point d'impôt vaut environ Chf 90'000.-, c'est Chf 180'000.- qu'il faut ajouter à Chf 580'000.-.

M. Olivier Renaud a compris que Sainte-Croix allait bénéficier d'une péréquation sur les frais de la police. Cela va coûter moins cher puisque toutes les communes vont participer, soit une économie de Chf 300'000.-.

M. Luc Jaccard aimerait savoir pourquoi, si c'est moins cher, on a besoin de ces 2 points d'impôt.

M. Yvan Pahud déclare qu'on aurait pu parler de report de bénéfice et non de report de charge.

M. le Syndic déclare que le taux d'imposition est prévu pour une période temporaire. Ce préavis était une obligation légale et n'était pas spécialement relié à la bascule concernant la sécurité.

M. Yvan Pahud déclare que cela le dérange que ces 2 points aient été mis sur le compte de la police et de la sécurité, comme expliqué lors de la dernière séance du conseil.

M. Luc Jaccard reprend le texte du préavis No 896-11 « Aussi la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition, tenant compte de la nouvelle bascule au 1^{er} janvier 2012 concernant la réforme policière. »C'est là-dessus que s'est prononcé le conseil communal.

Mme Geneviève Rochat interpelle la Municipalité.

Citation

1. En examinant le budget 2012, nous constatons que la rubrique « Services Industriels » comprend le Service du gaz et des eaux, mais que nous ne trouvons aucune recette et dépense concernant le chauffage à distance. Quelles en sont les raisons ?

2. D'autre part, pouvez-vous nous donner le détail complet des charges qui seront facturées aux locataires reliés au dit chauffage.
3. Enfin, est-il exact que la fourniture du bois pour le chauffage à distance est confiée à une entreprise de Montricher et non à un entrepreneur de notre commune qui, à notre avis, remplit les conditions pour le faire ? Il nous semble que cette façon de procéder est contraire à ce qui est dit dans le Programme de Législature quant aux soutiens apportés par la Municipalité aux artisans et aux PME, ainsi qu'à l'encouragement à la création de nouvelles industries.
4. Dernière question : Connaîtrons-nous un jour le coût total des investissements consentis pour le chauffage à distance et son financement ?

Fin de citation

M. Cédric Roten donne les explications suivantes :

Il est normal que la CAD n'apparaisse pas dans les comptes sous le chapitre des SI car nous ne sommes pas responsables de l'exploitation de la CAD.

La commune est propriétaire du bâtiment. Le reste est propriété du groupe E à savoir les chaudières, les canalisations ainsi que les échangeurs. Le groupe E est aussi responsable de son exploitation.

Pour calculer le coût de la CAD, il faut regarder le chiffre 358 qui correspond à notre ancien réseau CroixCAD qui interconnecte les bâtiments La Conversion, Ecole technique, Hôtel de Ville, WC, Collège de la Poste, Salle de Gymnastique ainsi que les rubriques 3124 des autres bâtiments communaux connectés, à savoir Dépôts Communaux, Collège de la Gare, CIMA (Artisans), Ancien Collège et MAS, tout ceci pour une plus-value totale de Chf 115'000.-. Cette somme ne tient pas compte des investissements et amortissements que l'on aurait dû entreprendre si on avait décidé de garder nos anciennes installations.

On débute avec la CAD depuis quelques mois seulement. 80 % de la puissance souscrite est déjà raccordée. A fin mars, tous les bâtiments souscrits seront reliés. On aura alors une idée plus précise de la facture globale après une année d'exploitation, à savoir vers la fin 2012.

M. Philippe Duvoisin répond à la question no 3. Les services forestiers fournissent le bois, sorti de la forêt au bord du chemin. Mais aucune entreprise locale n'est équipée pour le déchiquetage. Ce travail doit être exécuté par une entreprise spécialisée, car elle est payée à la calorie. Il faut faire les bons mélanges de bois, bien connaître le système et choisir les bonnes qualités de feuillus et d'épicéa pour obtenir le maximum de calories à la sortie, ceci pour éviter des déplacements inutiles. Le transport jusqu'au silo du local de chauffage, il sera sous-traité avec des entreprises locales.

Fin de la discussion

M. Nicolas Werren rappelle que le budget doit être passé en revue.

M. le Président parcourt le Projet de Budget 2012, chapitre par chapitre.

M. Sébastien Nobs déclare que pour répondre à la question de savoir où sont passés les 2 points d'impôt, il faut chercher sous Amortissements complémentaires, comme cela a été expliqué en commission : on y trouve Chf 1'120'000.- d'amortissements complémentaires pour 2012, alors qu'ils s'élevaient à Chf 944'600.- pour l'année 2011. C'est là à peu près que se sont déplacés les 2 points d'impôt.

M. Jean-René Marguet est heureux que l'argent du contribuable serve à diminuer la dette.

M. Nicolas Werren pose une question par rapport au Plan d'investissement, point no 37 : Agrandissement du CSSC. Dans les dépenses prévues pour 2012, il trouve la somme de Chf 705'000.- concernant le préavis No 853 du 30 octobre 2008 « Participation financière au crédit d'étude en faveur du projet d'extension et d'amélioration des infrastructures du Centre de soins et de santé

communautaire ». La Municipalité peut-elle indiquer à quoi en est ce dossier ? Une décision est-elle prise et où se situerait le nouveau bâtiment prévu pour la création de 24 lits et une UAT de psychogériatrie ? Est-il envisagé que la cuisine et l'administration de l'Avenue des Alpes soient intégrées dans ce nouveau bâtiment ?

M. Cédric Roten rappelle que ce préavis a été voté en 2008. Le Conseil d'administration du Centre de Soins a fait deux propositions, une pour garder les habitats se trouvant à l'Avenue des Alpes et une autre pour les regrouper au CSSC. La décision n'appartient ni à la commune de Sainte-Croix ni au Centre de Soins, mais au canton qui choisira laquelle des deux variantes lui convient le mieux. La Municipalité devrait être au clair au début de l'année prochaine. Elle pourra alors répondre aux questions posées et investir le montant du crédit d'étude de Chf 705'000.-.

Fin de la discussion

M. le Président soumet le Projet de Budget 2012 au vote. Celui-ci est accepté par 40 oui et 3 abstentions.

5. Interpellations, propositions, questions

Mme Geneviève RoCHAT donne lecture de son interpellation.

Citation

L'été est passé, les habitués de nos chalets et nos hôtes de passage attendent le printemps 2012 pour venir nous trouver. Que pensent-ils de nous devant l'amoncellement de déchets à divers endroits de notre commune ?

Mon interpellation a pour but de demander à nos nouvelles autorités si elles pensent prendre des mesures pour faire respecter l'ordre et la propreté tant sur le domaine public que privé. Que ce soit au Col des Etroits, au bas du Tyrol, à La Sagne ou ailleurs dans la commune. Ceci conformément au programme de Législature, thème 6 point 3 dont M. José Gonzalez est responsable.

Fin de citation

M. le Syndic annonce qu'une réponse sera donnée à la prochaine séance du Conseil communal en mars 2012.

M. Yvan Pahud a été interpellé au sujet de la Patinoire. Certaines personnes ont été choquées d'apprendre que le tout venant provenait de la France. Il s'est renseigné auprès de l'entreprise qui gère la gravière : aucune offre ne lui a été demandée, ce qu'il ne comprend pas. Sachant que la gravière est propriété de la commune et que Sainte-Croix est Cité de l'Energie il se demande où est l'écobilan et l'économie d'énergie ?

M. Philippe Duvoisin a défendu le préavis concernant la patinoire en expliquant qu'il fallait un tout venant gras et qui tienne, ce qui explique le choix de l'entreprise mandatée.

M. Yvan Pahud aimerait savoir si les deux tout venant ont été analysés.

M. Jean-René Marguet a constaté que l'Avenue Jaques-Dalcroze était la promenade des chiens. Si certains propriétaires font l'effort de ramasser les crottes de leur chien, beaucoup de sacs restent par terre. Il propose de mettre une petite poubelle à cet endroit.

M. José Gonzalez va étudier cette possibilité.

M. Reinhard Scholz déclare qu'il faut choisir le bon distributeur qui permette de tirer les sacs sans que le premier se déchire et bloque le tout.

Mme Geneviève Rochat revient sur l'opposition à la pose d'un 30km/h près de la piscine des Replans. Elle rappelle que ce chemin est dangereux et demande si quelque chose va être fait avant qu'il y ait un accident. Elle propose de peindre en jaune un trottoir ou une piste cyclable dans l'espoir de faire réduire la vitesse des véhicules.

M. le Syndic a pris acte de cette demande et donnera une réponse en mars 2012.

M. Michel Buehler rappelle qu'à l'avant-dernière séance, il avait été décidé de nommer une commission chargée d'étudier les économies d'énergie. Qu'en est-il à ce jour ?

M. le Syndic répond que la commission sera nommée au début de l'année prochaine.

M. Nicolas Werren déclare qu'il serait judicieux de poser un miroir sur le trottoir en face du restaurant Le Garage. Les piétons venant de la Rue des Alpes et de la Rue des Rasses doivent aller au milieu de la route pour voir si des véhicules arrivent.

Mme Mathilde Laville avait soulevé ce problème il y a deux ans. La réponse alors donnée était qu'il y avait déjà trop de panneaux. Elle soutient la proposition de M. Nicolas Werren.

M. Philippe Gueissaz rappelle que la commune de Sainte-Croix a d'excellents services auxquels on peut s'adresser directement. Cela éviterait de faire durer la séance inutilement.

La séance est levée à 21h45. Vœux pour Noël et l'année 2012.

Le Président du Conseil communal :
La Secrétaire :

Salvatore Di Spirito
Martine Cuennet